

Décision n°2024-83 - M57: virement de crédits de chapitre à chapitre pour les acquisitions foncières de la véloroute des 5 lacs, les études pour l'état de la voirie Rue saint Eloi à Grésy-sur-Aix, et le paiement de l'abonnement au logiciel d

1 DOCUMENT - Publié le 09 avril 2024



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

DÉCISION
N° : 2024-83
Fonction : 01 001 200
Fonction : 01 001 200
Vote n° : 01 001 200

FINANCES
M57: virement de crédits de chapitre à chapitre pour les acquisitions foncières de la véloroute des 5 lacs, les études pour l'état de la voirie Rue saint Eloi à Grésy-sur-Aix, et le paiement de l'abonnement au logiciel de traitement de données FME et les hébergements de WebGIS

Le Président de Grand Lac,

- Tu, le maire général des collectivités les locales, et notamment l'article L. 2211-10,
- Tu, le directeur du conseil municipal, en vertu de la loi du 16 février 2024 relative au Budget 2024 et, subordonné à l'adoption par le conseil municipal de son budget de crédits de chapitre à chapitre, à l'adoption des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans le cadre de L.211.20 "TITRE III - Dépenses relatives de chacune des sections (fonctionnement et rattachement) autres que le fonctionnement du budget"

Considérant qu'il y a lieu d'affecter des crédits de chapitre à chapitre :

- Afin de payer les acquisitions foncières de la véloroute des 5 lacs devant être payées au chapitre 21 ainsi qu'il résulte du budget de chapitre 21,
- Afin de payer les études d'état de la voirie n° 2024-01 à Grésy-sur-Aix ainsi que les autres dépenses relatives aux études de voirie depuis le chapitre 21 du budget général de la commune,
- Afin de payer l'abonnement au logiciel de traitement de données FME et les hébergements de WebGIS relatifs au budget de chapitre 21 ainsi qu'il résulte du budget de chapitre 21.

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : VIREMENTS DE CRÉDITS

Sont autorisés les virements de crédits suivants :

Secteur d'investissement de chapitre + 21 vers le chapitre + 21 et un montant de 48 000 € correspondant au total des comptes à l'annuler suivants :

DÉSIGNATION	FONCTION	NATURE	CHAPITRE	SERVICE	MONTANT
IMMOBILISER	01	001	21-01	001	48 000
IMMOBILISER	01	001	21-01	001	48 000

Secteur d'investissement de chapitre + 21 vers le chapitre + 21 et un montant de 6 000 € correspondant au total des comptes à l'annuler suivants :

DÉSIGNATION	FONCTION	NATURE	CHAPITRE	SERVICE	MONTANT
IMMOBILISER	01	001	21-01	001	6 000
IMMOBILISER	01	001	21-01	001	6 000



<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2024/decision-n2024-83-m57-virement-de-credits-de-chapitre-a-chapitre-pour-les-acquisitions-foncieres-de-la-veloroute-des-5-lacs-les-etudes-pour-letat-de-la-voirie-rue-saint-eloi-a-gresy-sur-aix-et-le-paiement-de-labonnement-au-logiciel-de-traitement-de-donnees-fme-et-les-hebergements-du-websig-26107?>



DEC_2024-83.PDF

 **TÉLÉCHARGER** | (PDF, 131,6 KO)

**GRAND
LAC**

**GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2024/decision-n2024-83-m57-virement-de-credits-de-chapitre-a-chapitre-pour-les-acquisitions-foncieres-de-la-veloroute-des-5-lacs-les-etudes-pour-letat-de-la-voirie-rue-saint-eloi-a-gresy-sur-aix-et-le-paiement-de-labonnement-au-logiciel-de-traitement-de-donnees-fme-et-les-hebergements-du-websig-26107?>